

CONSEIL D'ADMINISTRATION SPECIAL DU 16 OCTOBRE 2012

Procès-verbal

Présences

[Administrateurs présents et excusés](#) (en lien)

Pour le secrétariat EWETA

Sognia Angelozzi

Vincent Philippart

Elisabeth Habimana

Lieu : Castel Ste Marie, 57 Rue des Ardennes , 5570 Beauraing

Ordre du jour de la réunion du Conseil d'administration

1. Approbation des procès-verbaux des [CA du 28 août](#) et [CA du 26 septembre 2012](#)
2. Démission du Président et ses conséquences
3. Présentation des comptes au 30.09.2012 avec extrapolation au 31.12.2012
4. Commission paritaire : le point sur les dossiers en cours :
 1. GT dialogue social
 2. Travail intérim en ETA
5. Projet Image du secteur : état d'avancement
6. Sous traitance ETA belges avec les entreprises françaises : démarche (ou pas) de l'EWETA afin que les entreprises françaises répondent à leur obligation de quota d'emplois de PH si celles-ci contractent avec une ETA belge ?
7. Actions diverses :

Journée de réflexion sur les sections d'accueil et de formation avec la Febrap
Action commune aux 3 fédérations patronales sur thème à définir (quota emploi de personnes handicapées dans les entreprises privées, contrat d'entreprise, ...)
8. Divers :
 - Calendrier EWETA des réunions 2013 à fixer (proposition de dates et de lieux) :

-
- 19 administrateurs sont présents ou représentés. **Le quorum est atteint.**

-
1. Approbation des procès-verbaux des CA du 28 août et du CA 26 septembre 2012.

Les deux PV sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

-
2. Démission du Président et ses conséquences

Le vice-président rappelle que Monsieur Emmanuelidis n'est plus directeur du Village N°1 et a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président de l'EWETA. Les administrateurs réunis en conseil d'administration extraordinaire le 26 septembre 2012 ont confirmé le maintien de ses mandats externes provisoirement. Le poste de président est donc ouvert et il sera procédé au vote du prochain président lors de l'assemblée générale de décembre 2012. En attendant, notre vice-président, Dany Drion, assumera la présidence. Stéphane Emmanuelidis peut être candidat à sa propre succession puisque les statuts de l'EWETA ouvrent ce poste à des mandats externes.

Yves Michel s'interroge sur la procédure choisie pour l'ouverture du poste aux mandats externes. Cette ouverture est-elle automatique ou seulement en cas de manque de candidat en interne ? Et si elle est automatique, de quelle façon l'appel à candidatures externes doit-il se faire. Yves Michel précise que la fédération du Luxembourg préférerait une présidence interne. Suivant nos statuts, Vincent Philippart précise que le mandat de président n'étant pas rémunéré, il n'y a pas d'obligation de publier l'appel à candidature en externe. Par contre, on n'a pas le droit de rejeter une candidature externe.

Le Conseil d'administration prend comme décision de lancer l'appel à candidature en interne et de communiquer par voie orale en externe aux personnes intéressées.

Il est nécessaire que pour l'avenir les statuts soient clarifiés sur ce point.

-
3. Présentation des [comptes au 30.09.2012 avec extrapolation au 31.12.2012](#)

Alors que le budget initialement établi présentait un mali de 3.455€, le résultat réel au 30/09/2012 présente un mali de 5.535€ et l'extrapolation au 31/12/2012 présente un mali de 3.345€.

Les grandes différences à signaler sont :

En produits :

- un montant de 9.539 € sur le poste gestion des formations du FSEW,
- un montant de 3.500€ provenant du rachat du véhicule de Guy Niset.

En dépenses :

- départ de Linda (pécule de sortie non subv par APE : 1.527 €)
- action image (5200 € au lieu de 2.000 € budgété)
- frais cabinet avocat dossier N2i (2.758 €)

Un montant de 20.000 € de cotisations spéciales était budgétisé en recettes contre une dépense de 9.000€ dédié aux formations financées par le FSEW. Ces deux montants ne sont pas repris dans l'extrapolation au 31/12/2012. Il est relevé que, malgré la non activation de cette cotisation spéciale, le résultat estimé à fin 2012 arrive quasi au même que celui budgétisé initialement. La dernière extrapolation étant faite à 3 mois de la fin de l'année, seuls les montants grisés discutés à l'AG de juin 2012 ne sont pas sûrs. Ce qui entraîne que la cotisation spéciale des membres reste possible dans les prévisions budgétaires de fin d'année. En AG statutaire du 11 décembre 2012, il sera décidé si celle-ci doit être ou pas demandée aux membres sur l'année 2012. Pour le budget 2013, la question d'une cotisation spéciale devra à nouveau être soumise à approbation. Il est demandé qu'une situation de la trésorerie soit présentée en même temps que le budget et les comptes de résultats pour plus de clarté.

Une remarque est faite sur le fait que les pécules de sortie doivent être provisionnés et ne doivent donc pas affecter le résultat. Moyennant ces remarques et éclaircissements le budget est approuvé.

4. Commission paritaire : le point sur les dossiers en cours :

- GT dialogue social : Ce GT en est à sa troisième réunion, partant des revendications syndicales initiales (abaissement de seuils pour l'installation de délégations syndicales et augmentation des mandats pour les plus grandes ETA) ; après un échange sur les dysfonctionnements constatés de part et d'autre, le GT s'est orienté vers l'élaboration d'un guide de bonnes pratiques. La méthode de travail n'étant pas encore définie, l'EWETA a été chargée de dresser un cadre proposant ce qu'on voudrait voir dans ce guide ; Vincent Philippart fera une proposition dans ce sens.

Un administrateur s'inquiète du fait que les OS disent clairement que leur but est l'augmentation des mandats. Si telle est la finalité, la poursuite du GT lui semble inappropriée. Mais la stratégie retenue est de continuer le GT et de mener les débats en fonction des intérêts du secteur.

Le Conseil d'administration charge également l'EWETA de mener une étude comparative avec d'autres secteurs sur la situation du dialogue social et statut de la délégation syndicale. Ceci dans le but de pouvoir évaluer si les exigences des organisations syndicales dans notre secteur sont isolées ou comparables à celles des autres secteurs.

- Travail intérim en ETA : La FGTB a évoqué en CP le cas d'une ETA qui engage des travailleurs handicapés en intérim pour les mettre en contrats d'entreprise. La FGTB a saisi l'AWIPH car elle craint que cette pratique ne précarise encore plus l'emploi des personnes handicapées. C'est ce cas qui justifie la note que l'AWIPH a adressée au secteur stipulant que selon l'AGW l'engagement en intérim des travailleurs handicapés en ETA est interdit. L'EWETA juge cette note abusive et estime que c'est une interprétation de l'arrêté à la fois subjective et discriminatoire. L'EWETA déplore aussi qu'un cas marginal entraîne autant de remous. En séance, certains administrateurs disent avoir recours à des travailleurs intérimaires, souvent pour répondre à un surcroît soudain de travail, formule souple répondant à des urgences et ne visant pas des travailleurs subventionnés.

Le secrétariat va donc interpellier l'AWIPH pour connaître la motivation de cette note.

5. Projet Image du secteur : état d'avancement

Le GT image a opté, après consultation des membres, pour la réalisation d'un clip vidéo et d'un spot radio. Pour ce faire, 3 tournages doivent être réalisés dans des ETA différentes. La question est de savoir ce que l'on veut mettre en évidence. Quel message aimerait-on faire passer ?

Le tournage, le montage et la réalisation du spot et du clip sont facturés à 5.200 €. Monsieur Procureur fait remarquer qu'après ça, il ne restera aucun budget pour la diffusion de ces outils. Raison pour laquelle il s'est opposé à l'idée précédemment.

Nonobstant ceci, l'option de réalisation d'un clip vidéo et d'un spot radio avait été retenue après majorité exprimée par consultation mail des membres.

Après quelques échanges d'avis en CA, il est décidé qu'une révision des actions prévues puisse être envisagée avec Prorienta ; le GT image sera réorienté dans ce sens.

6. Sous-traitance ETA belges avec les entreprises françaises.

Les entreprises françaises doivent remplir un quota de 6 % d'emploi de personnes handicapées. En sous-traitant aux Entreprises Adaptées en France, les entreprises françaises peuvent valoriser les heures de travail pour répondre à leurs obligations. Les Entreprises françaises hésitent à sous-traiter aux ETA belges car elles n'ont pas la reconnaissance au niveau de la France. L'ETA Jean Regniers a obtenu cette reconnaissance après de longues démarches mais elle ne pense pas que cette autorisation puisse s'étendre à toute les ETA. Monsieur Godart précise que lui et d'autres ETA travaillent avec des entreprises françaises du Nord-Pas-de-Calais et celles-ci n'ont aucun mal à valoriser ces heures dans leur quota. Il semblerait que l'interprétation de la loi est plus ou moins laxiste selon les régions. L'EWETA va tenter via la délégation de la Fédération Wallonie-Bruxelles en France d'obtenir que la coopération entre les entreprises au niveau européen ne soit plus freinée de la sorte.

7. Actions diverses :

- Journée de réflexion sur les sections d'accueil et de formation avec la FEBRAP (Fédération Bruxelloise des ETA)

La FEBRAP a obtenu un financement pour un projet européen consistant à créer des sections d'accueil et de formation. La FEBRAP a demandé à rencontrer des ETA wallonnes qui en possèdent. La rencontre se fera chez ENTRA le jeudi 22 novembre. Les administrateurs qui souhaitent participer pour faire part de leur expérience sont les bienvenus.

- Action commune aux 3 fédérations patronales (VLAB, FEBRAP,EWETA)

Les 3 fédérations d'ETA veulent organiser une journée de rencontre et d'échanges entre les directeurs des ETA des 3 régions au printemps 2013. L'idée est d'avoir des exposés et échanges autour d'un thème à définir (quota emploi de personnes handicapées dans les entreprises privées comme en France, contrat d'entreprise, etc ...) de préférence dans un endroit qui pourrait faire de la publicité au secteur, par ex, le parlement européen qui offrirait une bonne visibilité et une traduction simultanée. Le secrétariat va informer par écrit les ETA pour récolter des idées.

8. Divers :

- Rencontre Bureau élargi avec le secrétariat.

Comme souhaité par l'AG du 8 juin 2012, le Bureau élargi à Mme Peters et Mme Moreau (empêchée) a rencontré le secrétariat de l'EWETA pour une mise au point suite au projet de restructuration du secrétariat. Les administrateurs ont reçu un [résumé de cette rencontre](#). La direction avait redéfini les fonctions. Le personnel est apparu motivé et envieux de progresser. Le Bureau a demandé au personnel de faire preuve de professionnalisme et de plus de pro activité par rapport au positionnement du secteur. Le bureau a rapporté au secrétariat les critiques qui lui sont reprochées, les membres du secrétariat se sont exprimés aussi. Quelques précisions sont échangées sur le message du bureau au secrétariat, et sur les inquiétudes des membres. Le bureau rappelle qu'il assumera bien son rôle de relais vers le secrétariat des décisions à propos du fonctionnement du secrétariat permanent.

Par rapport au départ de Linda Benet, ses tâches ont été réparties entre les collègues sans trop de difficultés. La fédération bénéficie de points APE desquels il ne serait pas judicieux de se passer. D'ici le CA de décembre, un profil sera défini pour renforcer les compétences du secrétariat et un appel à candidatures sera éventuellement lancé. Les points APE sont disponibles encore 6 mois à dater du 21 septembre. Monsieur Procureur insiste pour que tout nouvel engagement reste neutre financièrement sur le budget de l'EWETA.

La liste de la nouvelle répartition des fonctions sera transmise aux membres.

- Calendrier EWETA des réunions 2013 à fixer (proposition de dates) :
 - mardi 19 février 2013 : CA
 - mardi 16 avril 2013 : CA
 - Vendredi 7 juin CA : 09 h 30 et AG STATUTAIRE à 10 h Province de Liège
 - mardi 27 août 2013 : CA
 - mardi 15 octobre 2013 : CA
 - mardi 10 décembre 2013 : CA : 13 h et AG STATUTAIRE à 15 h

Les dates sont approuvées. Les lieux varieront d'une province à l'autre. Le secrétariat informera les provinces pour qu'elles précisent le lieu.

Il est rappelé que le CA suivi de l'AG statutaire programmés le mardi 11 décembre 2012 se fera chez Nekto. Visite de l'ETA et dîner sur place seront organisés. Les infos pratiques seront communiquées en temps voulu.

- Système de garantie en matière de subsides en infra : communication de la réponse AWIPH à notre demande de révision.

Notre requête portait sur le fait d'accorder à l'Agence une hypothèque de 1er rang, lorsque l'addition des montants des subsides octroyés pour de l'immobilier et de l'équipement atteint la somme de 300 000 euros. Garantie pour l'AWIPH d'avoir un maximum

de garanties eu égard aux subsides octroyés mais coûts importants pour les ETA à des fins non justifiées dans la plupart des cas.

Notre proposition alternative visait plutôt une hypothèque dite traçante jusqu'à 25.000 € et au-delà seulement de prévoir, un mandat hypothécaire ou bien alors de revenir au système de mandat hypothécaire pour l'ensemble du montant emprunté. Notre demande n'a pas pu être rencontrée par l'AWIPH.

*Dany Drion, Président f.f.
Baudouin Piret, Secrétaire*